

MAIRIE DE TALLENAY
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AOUT 2018
COMPTE-RENDU

Présents : M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Christian LAMIRAULT, 1^{er} Adjoint
M. André BETTER, 2^{ème} Adjoint
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale
Mme Florence NICOULAUD, Conseillère Municipale
M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal

Absent excusé : Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale, a donné procuration à
M. BETTER André
M. André BETTER, 2^{ème} Adjoint, a donné procuration à Mme Martine
DELAY à partir de 19h45

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Christian LAMIRAULT


RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

Point ajouté à l'ordre du jour :

- Indemnité du percepteur
- Chemin piétonnier entre Tallenay et Châtillon-le-Duc

I – AFFAIRES COMMUNALES

1. Indemnité de conseil au percepteur

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/29**

Au titre de l'année 2018, le Conseil Municipal, par **8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide d'accorder à Monsieur LAPORTE Nicolas une indemnité au taux de 100 % soit un montant net de 187.88 € (207.66 euros brut) composée d'une indemnité de conseil de 177.17 euros et d'une indemnité de confection du budget de 30.49 euros.

2. Recrutement de M. PEQUIGNOT Cyril

M. PEQUIGNOT, contractuel dans la commune depuis le 14 mai 2018, est recruté en tant qu'adjoint technique territorial stagiaire au 1^{er} août 2018, échelon 2, indice brut 348, à temps plein.

Il donne en effet entière satisfaction quant à la qualité du travail effectué.

3. Rémunération de l'agent recenseur

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/30**

Mme JEANNOT Elisabeth sera recrutée du 17/01/2019 au 16/02/2019 en qualité d'agent recenseur. Une rémunération forfaitaire lui sera accordée correspondant au montant de l'indemnité allouée à la commune. Cette somme sera communiquée à la commune par l'INSEE courant octobre 2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par **7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** la rémunération forfaitaire allouée à l'agent recenseur correspondant au montant de l'indemnité qui sera alloué à la commune et autorisent le Maire à engager cette dépense.

4. Ecoles : Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Bellevue : convention relative au financement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage AMO

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/31**

La commune de Châtillon a délibéré le 5 juillet 2018 pour valider le projet de convention relatif au financement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par la société SEDIA. Une fois cette étude terminée et les subventions perçues par la commune de Châtillon-le-Duc, la commune de Tallenay participera à hauteur de 20% du montant hors taxe de l'étude.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par **8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** la convention relative au financement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorisent le Maire à signer la convention.

5. Rapprochement avec la commune de Châtillon-le-Duc

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas engager de démarches de rapprochement avec la commune de Châtillon-le-Duc d'ici la fin du présent mandat dont l'échéance est prévue en mars 2020, compte-tenu du délai très court imparti.

Le Maire précise à cette occasion et à la demande des membres du conseil qu'il mettra fin à ses activités municipales lors de cette échéance de mars 2020.

6. Travaux de réparation des toitures des bâtiments communaux

Des travaux de réparation sont nécessaires sur les toitures du lavoir, de la petite mairie et de l'église. Quatre entreprises ont été sollicitées. Seule l'entreprise Condamine localisée à Besançon a répondu à l'offre et a transmis des devis pour les travaux au lavoir et à la petite mairie, dont le montant s'élève à 843.72 euros TTC. Celui relatif aux travaux de toiture de l'église sera transmis prochainement.

7. Présence Verte

Des représentants de Présence Verte sont venus au mois de juin présenter aux membres du conseil municipal les services de téléassistance qu'ils proposent aux citoyens les plus vulnérables.

Les problématiques prises en compte sont liées à l'autonomie des personnes et aux nouvelles technologies appliquées au maintien à domicile.

Après réflexion, il est convenu de contacter l'APA afin d'obtenir la liste des prestataires agréées ; Le CCAS pourra transmettre cette liste à toute personne qui en fera la demande.

8. Dossier Charpy Gautherot : régularisation de l'empiètement communal sur la parcelle ZB297

Mme GAUTHEROT a adressé à Monsieur le Maire un courrier indiquant son accord pour la régularisation de l'acquisition de la parcelle d'aisance ZB297 de 1.26 ares pour l'euro symbolique. La commune de Tallenay s'acquittera uniquement des frais d'enregistrement et de mutation.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la régularisation de cette emprise selon les conditions citées ci-dessus.

9. Travaux de rénovation de la salle Mollet

Les membres du Conseil souhaitent finaliser le dossier relatif à l'accessibilité, la sécurité et l'isolation de la salle polyvalente, sous réserve de l'obtention de subventions qui seront sollicitées.

10. Chemin piétonnier entre Tallenay et Châtillon-le-Duc

Le Conseil souhaite poursuivre l'instruction du dossier et étudier les possibilités de subventions avant de se positionner définitivement sur la réalisation de ces travaux et la réception d'autres devis.

II – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

11. Modification statutaires de la CAGB : Transfert de plusieurs compétences au 1^{er} janvier 2019

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/32

Le conseil de communauté du Grand Besançon du 29 juin 2018 s'est prononcé favorablement sur une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération relative au transfert de plusieurs compétences à compter du 1^{er} janvier 2019, en vue de la transformation de la CAGB en communauté urbaine. Les compétences obligatoires des communautés urbaines sont :

- le développement et l'aménagement économique social culturel de l'espace communautaire
- l'aménagement de l'espace
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- la politique de la ville
- la gestion des services d'intérêt collectif
- la protection et mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie
- l'aménagement l'entretien la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Les conseils municipaux de chaque commune sont invités à se prononcer sur cette modification.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement par **8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** sur la modification des statuts de la CAGB.

12. Plan local d'urbanisme intercommunal PLUi : Désignation des élus communaux référents

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/33

Monsieur le Maire rappelle que la compétence relative aux documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis le 27 mars 2017. Dans la perspective d'élaboration du PLUi, le Grand Besançon a adopté le 29 janvier 2017 une charte de gouvernance, laquelle prévoit la mise en place de comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un adjoint au Maire, désigné par le conseil municipal.

M. le Maire procède à un appel à candidature, M. Philippe PICHERY s'est porté candidat.

Après délibération par **7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, M. Philippe PICHÉRY est désigné comme représentant de la commune au sein du comité de secteur PLUi aux côtés de M. le Maire.

13. Contrat en énergie partagé CEP : Valorisation des travaux de rénovation de l'éclairage public

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) contraint les fournisseurs d'énergie (EDF TOTAL ENGIE...) à soutenir des actions d'économie d'énergie : par période de 3 ans, un arrêté ministériel définit, par chaque fournisseur, un quota de CEE qu'il doit atteindre. C'est en sorte une application du principe pollueur-payeur. Le Grand Besançon collecte et vend ces CEE sur le marché national pour le compte des communes. La commune de Tallenay a réalisé des opérations de rénovation de l'éclairage public et a changé deux armoires de commande avec la pose d'horloge astronomique. Ces opérations et dépenses sont éligibles au programme précité.

14. Conséquences financières du transfert des compétences eau et assainissement

La communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) a en charge depuis le 1^{er} janvier 2018 le service d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. C'est désormais elle qui programme et réalise les investissements utiles à la rénovation, au remplacement ou à la modernisation des stations de traitement des eaux usées et des réseaux de collecte.

Avant 2018, c'est l'ancien Syndicat Intercommunal d'Auxon Châtillon le Duc (SIAC), dont faisait partie la commune, qui étudiait la réalisation d'un ensemble de travaux importants pour améliorer le fonctionnement et augmenter la capacité de traitement de la station de Cussey sur l'Ognon, trouver une solution au vieillissement de la station d'épuration de Châtillon-le-Duc qui bloquait en partie l'urbanisation, répondre au sous-dimensionnement des équipements des Auxons et accepter les eaux usées de l'urbanisation future du secteur.

Ce projet dit du "bassin versant de l'Ognon" a été repris par la CAGB avec la volonté de le poursuivre et de le mener dans les meilleures conditions possibles. Il comprend la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Cussey sur l'Ognon (à côté de l'actuelle) et une rénovation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées. Les marchés avec les entreprises viennent d'être signés et les travaux pourront commencer prochainement.

Ce projet d'un coût de 7,5 M€ HT est financé par le budget spécifique d'assainissement de la CAGB auquel contribuent solidairement l'ensemble des 190 000 habitants du Grand Besançon, par le paiement de la redevance d'assainissement.

Grâce à cette solidarité, possible uniquement depuis que la CAGB s'occupe de l'assainissement, la redevance pour les habitants de la commune est cette année identique à 2017 et n'augmentera pas dans les années qui viennent (hors inflation). Il est même envisagé qu'elle diminue légèrement à partir de 2024 pour se rapprocher du prix unique qui sera appliqué sur l'ensemble de la CAGB en 2027.

15. Avis sur les projets de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/34**

Les lois ALUR et de programmation pour la Ville ainsi que la loi Egalité et citoyenneté positionnent les Établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un programme local de l'habitat comme chef de file de la politique d'attribution des logements sociaux et de gestion de la demande de logement social sur leur territoire.

Cette procédure d'élaboration de ce plan a été engagée par la CAGB par délibération du 24/09/2015. Il est soumis à l'avis des conseils municipaux avant son adoption par les instances du Grand Besançon.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement par **7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** sur l'adoption du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et autorisent la Maire à signer les documents afférents.
La commune ne pourra pas être « relais local d'information » vu sa taille.

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Attribution de Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2018 (FPIC)**
Après notification préfectorale, la commune a perçu 4682 euros au lieu de 6044 euros attendus.
- **Arrivée de la fibre**
Les premiers travaux de repérage sont en cours. Un calendrier plus précis pourra être communiqué dans les prochaines semaines.
- **Vidéo-protection**
L'entreprise CITEOS a été retenue pour l'installation de caméras de surveillance pour un montant de 18 676 euros HT.
- **Message de la Gendarmerie**
Demande de sensibiliser les administrés, notamment les plus âgés, sur un phénomène d'abus de faiblesse qui touche actuellement les départements limitrophes. Depuis quelques jours, des personnes (homme seul ou femme avec enfants) abordent des personnes âgées dans la rue ou à leurs domiciles et, sous des prétextes fallacieux, leur proposent à la vente des blousons soit disant de qualité à des prix exorbitants. Il n'en est rien, il s'agit d'une escroquerie accompagnée quelques fois de vol divers (carte bleue etc....)
- Il est rappelé que **les chiens doivent être tenus en laisse lors des sorties hors périmètres privés.**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 18 septembre à 19 heures.

RECAPITULATIF DES DCM PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 01/08/2018

DCM N°	OBJET de la DCM
2018/29	Indemnité du percepteur
2018/30	Rémunération de l'agent recenseur
2018/31	Convention relative à l'étude AMO pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire et périscolaire de Châtillon-le-Duc
2018/32	Modification statutaires de la CAGB : Transfert de compétences au 1 ^{er} janvier 2019
2018/33	Plan local d'urbanisme intercommunal : désignation des élus communaux référents
2018/34	Avis sur les projets de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur